

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Entretien routier : le budget 2023 du Faner à 51,8 milliards FCFA

G.R.M
Libreville/Gabon

LE Fonds autonome national d'entretien routier (Faner) a tenu, vendredi 23 janvier dernier, son Conseil d'administration ordinaire, dans la salle de réunions du ministère du Budget et des Comptes publics. Autour de Léon Armel Bounda Balonzi et Patrice Mezui, respectivement président du conseil d'administration (PCA) et directeur général (DG) du Faner, les administrateurs se sont penchés, entre autres,

sur l'examen et l'adoption du budget d'investissement et de fonctionnement de cet établissement public.

Ainsi ont-ils adopté un budget de 51,8 milliards de FCFA. "Ce budget procède d'abord d'un programme d'urgence qui a été élaboré par le gouvernement, à travers le ministère des Travaux publics et qui concerne quasiment 2 000 km à réhabiliter", a expliqué le PCA du Faner. Il reste maintenant à mobiliser les financements du Fonds autonome national d'entretien routier, notamment la redevance d'usure de la route (RUR) qui en constitue

la principale source.

Dans ce sens, le Faner pourrait se rassurer après l'engagement du gouvernement de mobiliser cette ressource dans son entièreté, pour permettre le déploiement du programme d'entretien routier adopté.

Le Faner est un établissement public à caractère industriel et commercial. Placé sous la tutelle technique du ministère des Travaux publics, et financière du Budget, il a pour mission d'assurer le financement des opérations d'entretien du patrimoine routier national.



Photo : GRM

Les administrateurs du Faner réunis en conseil vendredi dernier.

Sécurité aérienne : nécessaire synergie administration-compagnies

G.R.M
Libreville/Gabon

LE directeur du Bureau d'enquêtes sur les incidents et accidents d'aviation (BEIAA), Guy-Patrick Ekome Nzung, a réuni la semaine dernière les représentants des compagnies aériennes en service ou desservant le Gabon. C'était pour une rencontre s'inscrivant dans le cadre du programme de sensibilisation aux incidents et accidents d'aviation.

À cette occasion, Guy-Patrick Ekome Nzung a invité ses interlocuteurs à mettre régulièrement à la disposition de son entité leurs statistiques en matière d'incidents et d'accidents d'aviation. Il s'agit en fait d'une exigence

de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) faite aux pays pour la sécurité de la navigation aérienne.

"L'organisation que chaque pays met en place apporte un plus dans sa notation. Pour le cas du Gabon, cela permet de savoir qu'il joue bien son rôle par rapport aux politiques et normes recommandées par l'OACI", a souligné le directeur du BEIAA. Le 3 décembre 2022, un appareil de type Airbus A319 d'Air Côte d'Ivoire, la compagnie aérienne ivoirienne, a frôlé la catastrophe lors de son atterrissage à l'aéroport international Léon-Mba de Libreville. Une sortie de piste qui avait provoqué des sueurs froides chez les passagers.

L'appareil en provenance d'Abi-

djan aurait fait face à des conditions météorologiques difficiles. Et l'incident a contraint l'aéronef à rester cloué au sol pendant 19 jours. Une semaine plus tôt, le trafic de cette même compagnie avait été perturbé en raison d'un incident survenu à Lagos, au Nigeria. Notamment, du fait de la collision entre l'un de ses aéronefs et un engin sur la plateforme aéroportuaire.

Au regard de tous ces faits qui, heureusement, n'ont causé aucune perte en vies humaines, il est fondamental que les compagnies aériennes travaillent de concert avec le BEIAA, a admis Fernand Nodhan Nzigou Mbi-na, directeur général de Solenta Aviation Gabon.



Photo : DR

Echanges fructueux entre administration et compagnies de transports.

Industrie minière : le ministre Ossindji invite les compagnies à la RSE



Photo : DR

La photo de famille après la communication du ministre Ossindji.

G.R.M
Libreville/Gabon

LES sociétés minières doivent davantage s'approprier les mécanismes de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Elvis Ossindji, ministre des Mines et de la Géologie, l'a martelé à Moanda, lors de la rencontre avec les opérateurs du secteur. Autrement dit, par la RSE, l'autorité ministérielle voudrait voir la contribution des entreprises répondre aux enjeux du développement durable, lequel inclut aussi le bien-être des populations vivant autour des zones de leurs activités.

Au Gabon, comme dans d'autres pays, elle a été instaurée pour appuyer les initiatives gouvernementales. En conviant les responsables de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), Nouvelle Gabon Mining (NGM) et Remi-

nac, le ministre Elvis Ossindji s'est fait le devoir d'explicitier les mécanismes de la responsabilité sociale des entreprises.

Les opérateurs ont donc présenté leur rapport d'activités RSE de l'année 2022 et leurs perspectives pour 2023. Construction de structures sanitaires et réhabilitation des infrastructures (routes, éclairage public, fontaines publiques) ont constitué l'essentiel des actions menées l'année dernière par ces sociétés.

"Les actions menées par les opérateurs du secteur minier impactent positivement et directement le quotidien des populations dans nos différentes zones d'exploitation", ont fait observer les patrons d'entreprises citées plus haut, insistant sur le respect des lois en vigueur, mais aussi la valorisation du capital humain et des ressources, tout en minimisant l'impact négatif sur l'environnement.